

**Public :** Sauveteurs Secouristes du Travail

**Prérequis :** Être titulaire du certificat SST

**Délai d'accès :** En inter selon calendrier de programmation, en intra avec intervention garantie sous un délai de 8 semaines selon les besoins.

**Accessibilité :** Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Vous êtes en situation de handicap ? contactez notre référent handicap Mme BEURGUET - 05 49 43 86 68

**Durée : 1 jour  
7 heures**

## STAGIAIRES

De 4 à 10 stagiaires

## MODALITES ET MOYENS

### PEDAGOGIQUES

Formation en présentiel  
Apports de connaissance  
Echanges interactifs avec les stagiaires  
Mises en situation pédagogiques  
Etude de cas pratiques

## MODALITES D'EVALUATION

Evaluations formatives et continues pendant les mises en situation de la formation et certification finale.  
Renouvellement du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail à l'issue de la formation sous réserve de satisfaction des critères d'évaluation d'une durée de validité de 24 mois. Le certificat est délivré par l'INRS et le réseau Prévention.  
Cette formation fait l'objet d'un MAC (Maintien et Actualisation des Compétences) obligatoire à réaliser tous les 24 mois.

## MOYENS D'ENCADREMENT

Formateur SST certifié et à jour de MAC

## TARIF

**Tarif stagiaire :** 171.00€

**Tarif groupe :** Nous consulter

## EN SAVOIR PLUS

[www.msaservices-poitou.fr](http://www.msaservices-poitou.fr)

05 49 43 86 68

formation@msaservices-poitou.fr

## OBJECTIF DE LA FORMATION

- Maintenir et actualiser les compétences, connaissances et savoir-faire permettant à tout individu formé et certifié d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la(aux) victime(s)
- Mettre en application ses compétences au profit de la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.
- Prendre en compte les changements techniques ou réglementaires inhérents à la formation Sauveteur Secouriste du Travail

## PROGRAMME

### Adaptation de la formation

- Aux modifications du référentiel national
- Aux risques de l'entreprise ou de l'établissement
- Analyse des pratiques et retour d'expériences

### Poursuivre sa participation à la démarche de prévention et à l'évaluation des risques professionnels

- Revoir le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Revoir le processus d'apparition des risques professionnels
- Réviser les différents risques de son secteur professionnel
- Agir en collaboration avec les autres acteurs et d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention



Le certificat SST est valable 24 mois au niveau national, sans équivalence européenne.

Le certificat SST donne équivalence au certificat Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1).